

**ARIANNE PHOSPHATE INC.**

**RAPPORT DE GESTION**

**Exercice terminé le 30 juin 2022**



## **TABLE DES MATIÈRES**

|                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....                                                                | 3  |
| DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....                                                          | 3  |
| FAITS SAILLANTS.....                                                                    | 4  |
| REVUE OPÉRATIONNELLE ET HISTOIRE .....                                                  | 5  |
| TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE .....                                              | 6  |
| ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....                                                | 7  |
| TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ.....                                                            | 8  |
| FINANCEMENT .....                                                                       | 9  |
| SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS .....                                               | 9  |
| FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2022 ..... | 9  |
| FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2022 .....   | 10 |
| OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS.....                                                        | 10 |
| ARRANGEMENTS HORS-BILAN.....                                                            | 11 |
| OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS.....                                            | 11 |
| APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ..       | 11 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL.....                   | 12 |
| INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION .....                                        | 12 |

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des activités d'Arianne Phosphate Inc. (« Arianne » ou la « Société ») pour l'année terminée le 24 août 2022. Le présent rapport de gestion, préparé en conformité avec le Règlement 51-102A1, approuvé par le conseil d'administration et daté du 30 juin 2022, doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 (les « états financiers »).

Les méthodes comptables suivies dans les états financiers sont conformes à celles appliquées dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et, le cas échéant, dans la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires condensés non audités pour la période de six mois close le 30 juin 2022. Les états financiers doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés et audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (" IFRS ") telles que publiées par l'IASB.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés que contient le présent rapport de gestion portent sur nos intentions, nos attentes et nos plans actuels et futurs, nos résultats, notre degré d'activité, notre performance, nos objectifs, nos réalisations ou tout autre événement ou fait nouveau à venir et constituent des énoncés prospectifs. Les termes « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « tendances », « indications », « croire », « estimés », « probables » ou « éventuels », ou des variantes de ces termes ou d'autres termes similaires, visent à signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs spécifiques incluent, sans toutefois s'y limiter, ceux portant sur l'évolution générale des activités, le début éventuel de la production commerciale et la situation de trésorerie de la Société. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations mises à notre disposition ainsi que sur des estimations et hypothèses qui concernent, entre autres choses, la conjoncture économique et l'industrie minière en général et que nous avons formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et de l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Bien qu'ils soient raisonnables, ces énoncés comportent certains éléments de risque et d'incertitude, connus et inconnus et, par conséquent, les résultats réels et les événements futurs pourraient être très différents de ce qui est prévu dans ces énoncés.

Arianne s'engage à respecter l'ensemble des lois, réglementations et permis relatifs aux questions environnementales et sociales dans le pays hôte concerné sur tous les aspects importants.

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Arianne est une compagnie se concentrant sur le développement du projet de phosphate du Lac à Paul (Lac à Paul) situé au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec. Les actions de la compagnie sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole DAN, à la bourse de Francfort sous le symbole JE9N et à la bourse américaine Over-the Counter (« OTC ») sous le symbole DRRSF. Le siège social de la Société est situé au 393, rue Racine est, bureau 200, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 1T2.

## FAITS SAILLANTS

- Le 1er avril 2022, la Société a émis 4 166 096 actions ordinaires au prix de 0,512 \$ par action, à titre de paiement d'intérêts annuel à Mercury Financing Corp. au 31 mars 2022. La Société a choisi de payer en actions ordinaires, ces titres émis étant assujettis à une période de détention se terminant le 2 août 2022.
- En avril 2022, Arianne a conclu une collaboration avec Northern Nutrients de la Saskatchewan, au Canada afin de faire progresser l'utilisation de son concentré de phosphate de haute pureté dans les engrais dérivés. Les avantages de ces travaux se traduiraient par la capacité d'intégrer le concentré de phosphate de la Société directement dans les engrais sans avoir à le transformer au préalable par acidulation.
- En mai 2022, la Société a annoncé avoir testé avec succès un procédé amélioré qui lui permettra d'optimiser son concentré de phosphate de haute pureté pour des marchés spécifiques. En collaboration avec Corem, Arianne a produit à la fois un concentré de phosphate à faible teneur en éléments mineurs (MER) et un concentré à teneur plus élevée en MER en utilisant la séparation magnétique à haute intensité. Les résultats ont démontré que le concentré de phosphate d'Arianne peut être davantage optimisé pour répondre aux marchés cibles avec un ajout au procédé. Le concentré à faible MER est intéressant pour ceux qui recherchent des applications de phosphate spécialisées, telles que l'acide de haute pureté utilisé dans les batteries lithium-fer-phosphate ("LFP"), tandis que le concentré à MER plus élevé serait intéressant pour les engrais à application directe, comme elle serait plus élevée en micronutriments bénéfiques comme le fer.
- En juin 2022, nomme M. Michael Gentile à titre de conseiller stratégique de la Société. Le rôle de M. Gentile sera de conseiller le conseil d'administration sur les questions relatives aux marchés des capitaux et ses discussions avec les partenaires financiers et investisseurs potentiels. M. Gentile a également acheté 4 millions d'actions d'Arianne Phosphate sur le marché libre et a obtenu une option, auprès d'un investisseur privé, lui permettant d'acheter 2 millions d'actions supplémentaires à 0,75 \$ pour une période de 18 mois.
- En juin 2022, la Société a annoncé qu'elle a reçu des résultats de tests positifs qui confirment que son concentré de phosphate de haute pureté peut être utilisé dans la production d'acide phosphorique de qualité utilisé dans la production de batteries. Ces tests ont été conçus pour confirmer qu'Arianne répond aux spécifications fournies par un producteur de batteries à base de lithium et réalisés par une installation indépendante spécialisée dans la production d'acide phosphorique purifié. La batterie lithium-fer-phosphate (« LFP ») s'est imposée comme une technologie de pointe dans le domaine des batteries. De nombreuses entreprises automobiles telles que Tesla, Volkswagen, Ford et GM sont actuellement ou ont déjà annoncé leur intention d'intégrer les batteries LFP dans leurs voitures, tout comme de nombreuses entreprises chinoises. De plus, au-delà du marché automobile, de nombreux analystes du secteur considèrent que la batterie LFP joue un rôle clé sur le marché de stockage d'énergie. Un marché qui pourrait dépasser celui de la demande automobile et continuer à stimuler la demande pour les minéraux constituant les batteries tel que le phosphate.

## REVUE OPÉRATIONNELLE ET HISTOIRE

Bien que 85% de la production mondiale de phosphate soit utilisée dans les engrais, il existe une demande croissante pour d'autres applications spécialisées. La nature du gisement d'Arianne Phosphate permet à la société de produire un concentré de phosphate de très haute pureté et peu contaminé qui peut être utilisé pour d'autres applications, ainsi que pour les engrais. Arianne a été active dans la poursuite de plusieurs opportunités qui permettraient à son produit d'avoir une plus grande base de clients potentiels.

### **Lithium-Fer-Phosphate (LFP) batteries**

Au cours des dernières années, la batterie Lithium-Fer-Phosphate (« LFP ») a gagné du terrain dans certains segments de l'industrie automobile. En effet, plusieurs grandes entreprises augmentent le nombre de véhicules utilisant ces batteries. Toutefois, la capacité de fournir un approvisionnement à la fois suffisant et sécuritaire en matériaux nécessaires pour produire ces batteries constitue actuellement une contrainte pour certaines technologies de batteries. C'est donc un défi important pour cette industrie. Dans le cas des batteries LFP, l'approvisionnement tant en fer qu'en phosphate est plus facile et devrait permettre une croissance substantielle attendue au cours des prochaines années.

Le concentré de haute pureté d'Arianne pourrait répondre à un large éventail de besoins, depuis les engrais jusqu'aux applications plus avancées. Sur la base de tests supplémentaires, les batteries LFP pourraient constituer un nouveau marché potentiel. Comme pour l'industrie des engrais, qui souffre actuellement d'importantes perturbations de l'approvisionnement, l'emplacement d'Arianne dans un environnement géopolitique sûr offre une sécurité d'approvisionnement pour ceux qui cherchent à s'approvisionner en phosphate.

Arianne a reçu des résultats de tests positifs qui confirment que son concentré de phosphate de haute pureté peut être utilisé dans la production d'acide phosphorique de qualité utilisé dans la production de batteries. Ces tests ont été conçus pour confirmer qu'Arianne répond aux spécifications fournies par un producteur de batteries à base de lithium et réalisés par une installation indépendante spécialisée dans la production d'acide phosphorique purifié.

### **Application directe**

Arianne travaille avec le Cégep de Rivière-du-Loup sur le développement d'une nouvelle génération d'engrais utilisant des déchets organiques et le concentré de phosphate de haute pureté et à faible contamination d'Arianne.

Arianne travaille également avec Northern Nutrients de la Saskatchewan et a fourni son concentré de phosphate qui sera combiné aux compositions d'engrais exclusives de Northern Nutrient afin d'obtenir un engrais multi-nutriments qui peut être appliqué directement sur le champ de l'agriculteur. Les essais de ce nouvel engrais exclusif commenceront pendant la saison de croissance.

Actuellement, la pratique de l'industrie consiste à prendre le concentré de phosphate et à l'expédier à une installation d'acide phosphorique. Il est alors combiné avec de l'acide sulfurique et d'autres ingrédients pour fabriquer des engrais à base de phosphate pour ainsi produire du fertilisant tels que le Monoammonium phosphate (MAP) et le Di-ammonium Phosphate (DAP). En travaillant avec des organisations de recherche et des organisations commerciales, Arianne cherche des moyens de modifier le processus traditionnel et de combiner son concentré avec des déchets organiques ou d'autres bactéries

qui permettraient à son concentré de phosphate d'être utilisé efficacement dans l'agriculture sans avoir recours à des fertilisants traditionnels.

Pour l'industrie agricole, cela pourrait donner à l'agriculteur la possibilité de s'éloigner des procédés à base d'acide et, en intégrant les résidus organiques, permettre un processus davantage circulaire et plus respectueux de l'environnement. Sur le plan logistique, cela permettrait également à Arianne d'être moins dépendante des installations en aval pour acheter son phosphate et le transformer en engrais.

### **Technologie à base d'hydrogène**

Actuellement, les électrolyseurs ont trois défis principaux pour la production de masse : la performance, la durabilité et le coût. La recherche actuelle se concentre sur l'utilisation de matériaux à base de phosphate dans les composants de l'électrolyseur et permettrait de relever ces défis. Le phosphate permet une plus grande conductivité ionique et optimisera la production d'hydrogène.

Arianne Phosphate travaille avec l'Université du Québec à Trois-Rivières («UQTR») pour évaluer l'utilisation du concentré de phosphate de haute pureté d'Arianne dans les électrolyseurs qui produisent de l'hydrogène pour une utilisation dans les piles à combustible à hydrogène. Les travaux de l'UQTR se concentrent sur des conceptions autour d'une membrane échangeuse de protons (« PEM ») dans les électrolyseurs qui produisent de l'hydrogène aux fins d'une utilisation dans les piles à combustible.

### **Entente formelle**

En septembre et décembre 2018, la Société a annoncé la signature officielle de deux ententes formelles pour la vente de son concentré d'apatite. En vertu de ces ententes à long terme, les clients s'engagent à acheter d'Arianne son concentré de phosphate de haute qualité, lequel sera acheminé à leurs installations pour être transformé en divers produits phosphatés. Ces accords prévoient également un mécanisme permettant de le prolonger au-delà des termes initiaux ainsi qu'une tarification qui tient compte de la haute qualité du concentré d'Arianne. La compagnie mène actuellement des discussions et des négociations avec d'autres clients potentiels.

À la fin de 2021 et au début 2022, Arianne a prolongé les ententes formelles, ce qui démontre l'intérêt du marché pour notre roche et le soutien que nous recevons de nos futurs clients.

## **TENDANCE DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE**

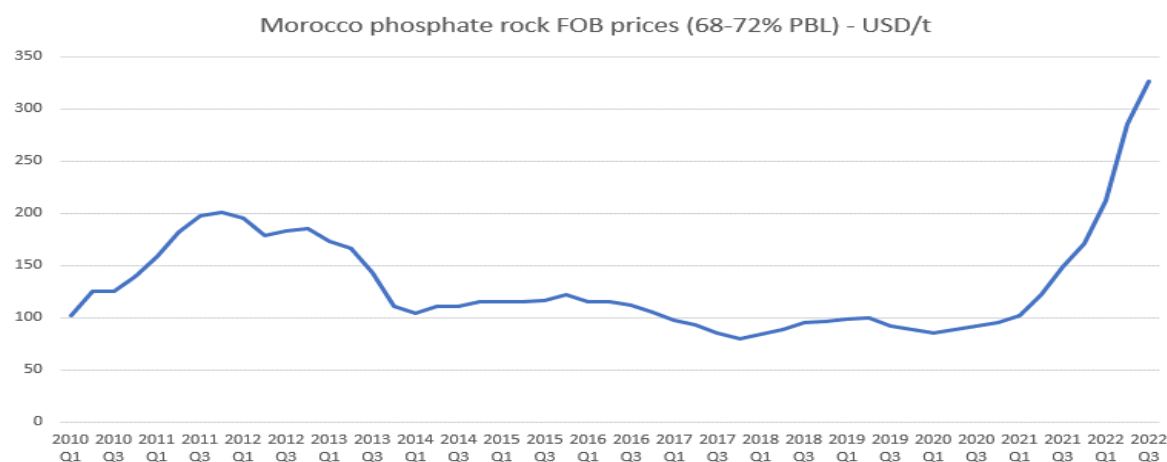
Le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine a perturbé l'approvisionnement de nombreuses matières premières en provenance de Russie et a eu d'énormes répercussions sur le marché des engrais. La Russie est un très grand producteur et exportateur de divers engrais, dont le phosphate. Le projet du Lac à Paul peut offrir un approvisionnement intérieur pour l'Amérique du Nord, ainsi qu'une exportation vers d'autres régions du monde. Cela continue de souligner l'importance d'une juridiction géopolitique sûre.

La demande globale pour le phosphate devrait continuer d'augmenter à moyen et long terme en raison de la croissance de la population mondiale et du changement des habitudes alimentaires vers une alimentation plus riche en protéines.

Dans ce contexte, le projet du Lac à Paul pourrait combler une partie de ce déficit et assurer une source de roches phosphatées de très bonne qualité. Le phosphate n'a pas de substitut et est un élément clé indispensable à la vie. Il permet le développement des racines et augmente la résistance des plantes à la sécheresse.

Les acheteurs de phosphate (les clients potentiels) sont préoccupés par la sécurité d'approvisionnement et s'intéressent à la situation géopolitique de la région où se trouve la mine qui pourra les approvisionner. Le projet du Lac à Paul est situé dans une région minière où l'environnement politique est stable. De plus, en raison de la législation européenne et des problèmes environnementaux en Amérique du Nord, il y a une prise de conscience croissante de la nature du concentré de phosphate utilisé dans la production d'engrais et d'autres applications. En raison de ces préoccupations croissantes, l'intérêt pour la roche de phosphate de pureté supérieure, comme celui d'Arianne, devrait augmenter. De plus, les événements récents entourant la COVID-19 devraient concentrer l'attention sur la chaîne alimentaire et la chaîne d'approvisionnement et donc sur l'attractivité du projet du Lac à Paul.

Depuis le début de l'année 2021, le marché des engrais a connu de nombreuses perturbations. Cela se reflète sur le prix de la roche phosphatée qui a considérablement augmenté depuis le début de 2021.



Source : CRU

## ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2022, l'actif total est de 67 263 523 \$ comparativement à l'actif total au 31 décembre 2021 de 67 853 084 \$. La principale raison de cette diminution est la trésorerie consacrée aux activités opérationnelles.

Les actifs courants au 30 juin 2022 de 4 372 490\$ ont diminué depuis le 30 juin 2021 alors qu'ils étaient de 5 243 870 \$. Ceci est le résultat de la diminution de la trésorerie due aux activités opérationnelles et d'investissement.

Les passifs courants au 30 juin 2022 au montant de 876 253 \$, a diminué par rapport à 2 456 663 \$ au 31 décembre 2021, ce qui est le résultat du service de paiement des intérêts dus le 31 mars 2022 s'élevant à 2 133 041\$. En avril 2022, la Société a émis 4 166 096 actions pour couvrir ces intérêts comme le permet l'entente.

## TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉ

Au 30 juin 2022, la Société avait un fonds de roulement de 3 499 237 \$. La direction de la Société estime qu'elle dispose de suffisamment de fonds pour maintenir l'état de ses obligations actuelles et garder ses propriétés en bon état, pour payer ses frais généraux et administratifs courants, ses dépenses de développement et pour faire face à ses responsabilités, obligations et engagement existants au-delà des 12 prochains mois à mesure qu'ils viennent à échéance. La capacité de la Société à poursuivre ses activités futures au-delà de douze mois et à financer ses dépenses de développement dépend de la capacité de la direction à obtenir des financements supplémentaires, ce qui peut être réalisé de plusieurs façons, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission de nouveaux titres de participation, d'emprunt ou sécuriser l'apport en capital des différents partenaires potentiels. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ses sources de financement ou initiatives seront disponibles à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

| <b>Flux de trésorerie provenant de<br/>(affecté à)</b>                      | <b>Année close le 30<br/>juins 2022<br/>\$</b> | <b>Année close le 30<br/>juin 2021<br/>\$</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles                       | (736 632)                                      | (1 316 256)                                   |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement                      | (319 942)                                      | 624 901                                       |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement                        | 149 258                                        | 5 671 057                                     |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (907 316)                                      | 4 979 702                                     |

### Activités opérationnelles

Pour la période se terminant le 30 juin 2022, les sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles totalisaient 0,7 M \$ comparées à des sorties de 1,3 M \$ pour la même période en 2021. Les activités opérationnelles sont inférieures à celles de 2021, ce qui s'explique principalement par les honoraires payés dans le cadre de l'extension de la ligne de crédit, de la conversion des prêts et de la facilité de crédit.

### Activités d'investissement

Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022, la trésorerie utilisée dans les activités d'investissement s'est chiffrée à 0,3 M \$, alors que 0.6 M \$ a été encaissé en 2021, ces deux montants représentent les dépenses en immobilisations corporelles. La différence est la réception d'un crédit d'impôt de 0,9M\$ pour la période se terminant le 30 juin 2021.

### Activités de financement

Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022, 0,15M \$ en entrées de trésorerie ont été générés par l'émission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription de courtiers. Pour la période se terminant le 30 juin 2021, 5,7 M \$ d'entrée de trésorerie ont été générés par l'émission d'actions dans le cadre d'un placement privé et 0,4 M \$ d'entrée de trésorerie ont été générés par l'émission d'actions dans le cadre de l'exercice de bons de souscriptions contrebalancés par 0,5 M \$ de frais d'émission des actions.

## FINANCEMENT

### Fonds de roulement

Au 30 juin 2022, le fonds de roulement est de 3 499 237 \$ comparé à un fonds de roulement de 2 787 207 \$ au 31 décembre 2021. Le fonds de roulement au second trimestre 2022 est plus élevé qu'au 31 décembre 2021, car le quatrième trimestre comprend un paiement d'intérêts de 2 133 041 \$ qui a été choisi pour être converti en actions. Le 1er avril 2022, 4 166 096 actions ont été émises pour couvrir le paiement des intérêts.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

|                                             | 30<br>septembre<br>2020<br>\$ | 31<br>décembre<br>2020<br>\$ | 31<br>mars<br>2021<br>\$ | 30<br>juin<br>2021<br>\$ | 30<br>septembre<br>2021<br>\$ | 31<br>décembre<br>2021<br>\$ | 31<br>mars<br>2022<br>\$ | 30<br>juin<br>2022<br>\$ |
|---------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Gain net<br>(perte)                         | (1 666 073)                   | (1 666 391)                  | (4 396 059)              | (1 506 590)              | (1 158 719)                   | (1 768 745)                  | (1 359 798)              | (1 929 889)              |
| Perte par<br>action de<br>base et<br>diluée | (0,01)                        | (0,01)                       | (0,02)                   | (0,01)                   | (0,01)                        | (0,01)                       | (0,01)                   | (0,01)                   |

Pour chaque trimestre des exercices 2022 et 2021, les informations contenues dans le sommaire des résultats trimestriels sont présentées conformément aux IFRS. Les montants de ce tableau sont présentés en dollars canadiens, également la devise fonctionnelle de la Société.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2022

La perte nette pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2022 était de 1 929 889 \$, comparativement à une perte nette de 1 506 590 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2021. Ceci est le résultat d'une augmentation des coûts financiers. En avril 2022, la Société a choisi de payer un montant d'intérêt de 2,1M\$ en actions et de reconnaître une perte sur conversion de 0,5M\$ après avoir émis 4,1M\$ d'actions pour couvrir ce paiement d'intérêt comme le contrat le permet.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2022

La perte nette pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022 était de 3 289 687 \$, comparativement à une perte nette de 5 859 996 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2021. La perte d'exploitation de 972 062 en 2022 était plus élevée que celle de 872 850\$ en 2021. Au 30 juin 2021, la Société a restructuré ses dettes et le taux d'intérêt sur la dette restante a diminué de 15% à 8%, ce qui explique la diminution des frais financiers de 4 936 474 \$ à 2 249 041 \$.

### OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les transactions suivantes se sont produites au cours de l'année terminée le 30 juin 2022 et 2021.

|                                                                                 | <b>2022</b><br><b>\$</b> | <b>2021</b><br><b>\$</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Transactions avec les administrateurs et hauts dirigeants <sup>(1)</sup></b> |                          |                          |
| Rémunération à base d'actions                                                   | 60 335                   | 47 770                   |
| Honoraires de gestion                                                           | <u>50 000</u>            | <u>206 795</u>           |
|                                                                                 | 110 335                  | 254 565                  |
| Salaires et charges sociales <sup>(2)</sup>                                     | <u>233 638</u>           | <u>292 486</u>           |
|                                                                                 | <u>343 973</u>           | <u>547 051</u>           |
| <b>Solde inclus dans les créditeurs et charges à payer</b>                      | <u>8 333</u>             | <u>-</u>                 |

(1) La direction principale est composée du chef de la direction, du chef des finances, du chef de l'exploitation, du président et du président exécutif du conseil d'administration.

(2) Les salaires et les avantages sociaux inscrits aux immobilisations corporelles s'élèvent à 130 867 \$ (76 901 \$ en 2021).

La Société a conclu des contrats d'emploi et de gestion avec ses principaux dirigeants dont la rémunération annuelle estimative s'élève à 725 000 \$. Ces contrats sont renouvelables annuellement. Les contrats conclus avec les principaux dirigeants de la Société renferment des dispositions qui s'appliquent en cas de licenciement sans motif valable ou de changement de contrôle. Si tous les membres de l'équipe de direction avaient été licenciés sans motif valable le 30 juin 2022, la Société aurait dû verser une somme totale de 375 000 \$ à titre d'indemnités de départ. Si un changement de contrôle avait eu lieu le 30 juin 2022, les indemnités de départ se seraient élevées à 725 000 \$ (en supposant que le départ ait fait suite à un changement de contrôle et que chacun des membres de l'équipe de direction ait choisi de recevoir ces indemnités). Si les actifs de la société avaient été vendus à une « entité sans lien de dépendance » le 30 juin 2022, les montants totaux payables à l'équipe de direction au titre de la rupture auraient totalisé 725 000 \$ (en supposant qu'ils soient partis après un changement de contrôle et que chacun nommé Exécutif ait opté pour recevoir cette compensation).

Suite à la nomination de Brian Ostroff à titre d'administrateur de la Société le 4 juin 2014, Windermere est considérée comme une partie liée, car elle exerce une influence notable sur la Société par sa représentation au conseil d'administration. Tous les accords et transactions avec Windermere sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans la présente note.

Ocean Partners est également considéré comme une partie liée, car deux administrateurs de la Société sont des administrateurs d'Ocean Partners. Tous les accords et transactions avec Ocean Partners sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans cette note.

## ARRANGEMENTS HORS-BILAN

À la date du présent rapport de gestion, la Société n'a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir un effet actuel ou futur sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société, y compris, et sans limitation, des considérations telles que la liquidité et les ressources en capital.

## OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- a) La Société a accordé au prêteur de la ligne de crédit d'août 2012 une redevance de 1\$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 9 millions \$. En juillet 2013, la Société a également accordé au prêteur de la deuxième ligne de crédit une redevance de 0,25 \$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 2,25 millions de dollars. Cette redevance devra être rachetée par la Société pour le même montant en cas de changement de contrôle dans le cadre duquel au moins 90 % des actions émises et en circulation de la Société sont acquises, achetées ou détenues par un tiers soit par une offre publique d'achat ou toute autre transaction avec le même résultat. La Société a également accordé aux autres parties une redevance de 2,75% sur le rendement net de la fonderie. La redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 2,5 millions de dollars.

Voici les échéances contractuelles des passifs financiers y compris les intérêts le cas échéant au 30 juin 2022 :

|                               | Valeur<br>comptable<br>\$ | Flux de<br>trésorerie<br>contractuels<br>\$ | 0 à 12 mois<br>\$ | 12 à 24 mois<br>\$ | Plus de 24<br>mois<br>\$ |
|-------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------------|
| Créditeurs et charges à payer | 269 604                   | 269 604                                     | 269 604           | -                  | -                        |
| Obligations locatives         | 89 340                    | 89 340                                      | 67 015            | 22 325             | -                        |
| Dettes et facilité de crédit  | 43 139                    | 30 000                                      | 30 000            | -                  | -                        |
| Lignes de crédit              | 17 981 505                | 33 690 849                                  | 2 051 978         | 2 057 769          | 29 581 102               |

## APPLICATION DES IFRS NOUVELLES ET RÉVISÉES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS, exigent que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Un résumé des principales conventions comptables est présenté à la note 2 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, et un résumé des estimations et jugements comptables déterminants est présenté à la note 4 des états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL**

Les instruments financiers, les risques financiers et de la gestion du capital de la Société sont présentés et décrits dans les états financiers intermédiaires consolidés résumés (non-audités) pour l'année terminée le 30 juin 2022.

### **INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION**

Au 24 août 2022, 190 037 348 actions ordinaires sont émises et en circulation. De plus, il y a 7 561 499 options d'achat d'actions, 44 955 375 bons de souscription et 250 717 options octroyées aux courtiers en circulation.

(s) Raphaël Gaudreault  
Raphaël Gaudreault  
Chef des opérations (COO)

(s) Pier-Élise Hébert-Tremblay  
Pier-Élise Hébert-Tremblay  
Chef de la direction financière (CFO)

### **Conseil d'administration et dirigeants**

**Dominique Bouchard**, Président exécutif du conseil d'administration

**Jeffrey Beck**, Chef de la direction et Administrateur

**Brian Ostroff**, Président et Administrateur

**Jim Cowley**, Administrateur

**Steven L. Pinney**, Administrateur

**Siva J. Pillay**, Administrateur

**Marco Gagnon**, Administrateur

**Claude Lafleur**, Administrateur

**Raphael Gaudrealt**, Chef des opérations

**Pier-Élise Hébert-Tremblay**, Chef des finances

### **Symboles boursiers**

DAN : TSX-V (Canada)

JE9N : FSE (Allemagne)

DRRSF : OTC (USA)

### **Siège social**

393, rue Racine Est, suite 200

Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Tél. : (418) 549-7316

Fax : (418) 549-5750

Courriel : [info@arianne-inc.com](mailto:info@arianne-inc.com)